



COMMUNIQUÉ

Paris, le 7 janvier 2019

Charte du PSG - L'UJSF affiche une vive inquiétude.

Au regard du respect du droit à l'information et de la liberté d'expression, la nouvelle charte médias émise par le PSG, au tout début de cette année, inquiète très fortement l'UJSF (Union des Journalistes de Sport en France) qui regroupe 3500 journalistes. D'autant que cette charte est sensée donner accès aux conférences de presse d'avant match au centre d'entraînement Ooredoo.

Distribuée le samedi 5 janvier 2019, lors de la première conférence de presse de l'année, cette charte comporte six points dont quatre posent problème.

Le premier point est relatif aux conférences de presse du club. Il impose une autorisation écrite préalable du Département Communication. Pour rappel, le PSG est dans l'obligation d'organiser des points presse d'avant match, suivant la convention qui lie l'UJSF et les organisateurs des compétitions (LFP ou FFF).

Ces points presse doivent être ouverts à l'ensemble des journalistes, sans choix ou discrimination. L'accès au centre d'entraînement ne saurait être conditionné à une autorisation écrite préalable. Comme elle le fait pour les matches de Ligue 1, l'UJSF se propose d'assurer un système d'accréditations au centre d'entraînement du PSG., si besoin est, suivant les règles en place depuis plus de soixante ans. Elles respectent la liberté d'informer, tout en prenant en compte les exigences des places disponibles afin que tous les médias soient représentés !

Le quatrième point de la charte détaille les conditions de prise de parole dans le cadre des conférences de presse. Autant le Département Communication est dans son bon droit quand il détaille le fonctionnement desdites conférences, autant il ne peut pas poser comme préalable que toute prise de parole doive se faire avec son autorisation préalable. Tous les journalistes participant aux conférences de presse peuvent poser librement leurs questions dans le respect du bon déroulement desdites conférences.

Le cinquième point évoque les demandes d'interview individuelle. Comme c'est déjà le cas, elles sont adressées par les médias demandeurs au Département Communication. Toutefois, dans le cas où un joueur accorderait un entretien à un média par le biais de son représentant, il serait obligé de demander validation au service Communication. Cette restriction ne paraît pas acceptable si le joueur a exprimé librement le souhait de s'adresser au dit média.

Enfin, le dernier point de la charte porte notamment sur le respect de la dignité, de la vie privée et de l'intégrité des personnes travaillant au centre d'entraînement. Les médias doivent pouvoir librement traiter de toute information digne d'intérêt pour le public, y compris au sein du centre d'entraînement du PSG.

Comme elle l'a fait savoir au Paris SG, l'UJSF est prête à dialoguer, afin de trouver un positionnement qui préserve la libre expression des journalistes...